

Pour Chambéry :
Préfecture de la Savoie

Bureau de l'Etat-Civil et Des Etrangers
Place Caffé
73000 CHAMBERY
Tel 04 79 75 51 05
ouvert de 8h30 à 11h30
et de 13h30-16h
sauf mercredi après-midi et le
dernier après-midi du mois

Pour Annecy :
Préfecture de la Haute Savoie

Bureau des Etrangers
30, rue 30e Régiment d'Infanterie
74000 ANNECY
Tel 04 50 52 90 05
ouvert de 8h45 à 11h45 et
de 13h45-16h15
du lundi au vendredi

DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR TEMPORAIRE ETUDIANT

Pays hors communauté européenne

LES ORIGINAUX DOIVENT ETRE PRESENTES AVEC LES PHOTOCOPIES QUI SERONT JOINTES AU DOSSIER

- Passeport en cours de validité + photocopies bien lisibles de toutes ces pages : identité, dates de validité, visa long séjour et tampon de date d'entrée en France pour une première demande.
- Extrait de l'acte de naissance (dans la langue maternelle).
- Carte d'étudiant d'IFALPES.
- Livret de famille si vous êtes marié(e).
- Justificatif de couverture sociale, c'est à dire une photocopie de votre assurance maladie.
- Justificatif de ressources : LE MONTANT DES RESSOURCES DEVRA ETRE DE 460 €PAR MOIS.
 - Attestation bancaire établie par la Banque en France mentionnant que vous disposez régulièrement de ressources suffisantes.
 - Attestation de la banque étrangère chargée de créditer le compte de l'étudiant en France et justification de l'ouverture d'un compte en France.
 - Attestation de prise en charge établie par les parents installés à l'étranger (signature légalisée par le Consulat de France de leur résidence), accompagnée des justificatifs de leurs ressources et d'une attestation de leur banque rédigée en français.
- Justificatif de domicile :
 - APPARTEMENT : Apportez un justificatif, c'est-à-dire une facture EDF, d'eau. Demandez au propriétaire si besoin.
 - STUDIO : Apportez un justificatif, c'est-à-dire une facture EDF, eau. Demandez au propriétaire si besoin.
 - RESIDENCE : Apportez une attestation du bureau d'accueil / réception.
 - FAMILLE : En cas d'hébergement dans une famille d'accueil apportez une attestation manuscrite d'hébergement, un justificatif de domicile (facture d'EDF ou d'eau) et une copie d'une pièce d'identité au nom du logeur.
- 4 photos d'identité, identiques, 3,5 x 4,5 cm., sur fond clair.

UNE VISITE MEDICALE EST OBLIGATOIRE AVANT L'OBTENTION DE LA CARTE.